

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 18  
Volants : 21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

**L'an deux mille vingt deux**

**Le : 5 Décembre**

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire**

**à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET**  
**date de la convocation du Conseil Municipal : 24/11/2022**

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT —  
MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN PIERRE  
ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN —  
JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE  
DELBOS GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO —  
MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET —  
JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. DUJARDIN — M. ANTONIOLI — MME DELBOS-GREGOIRE —  
M. HERVOCHE — MME LIRIA

PROCURATIONS :

M. DUJARDIN AYANT DONNE POUVOIR A M. ROUDET  
M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN  
MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

**Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,**

OBJET  
**Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme élaboré avec l'assistance de la SEM47 pour la construction d'une maison de santé à Colayrac-Saint Cirq.

Ce programme a été arrêté après plusieurs réunions avec les professionnels de santé locaux et le bilan prévisionnel de l'opération, au stade des études de faisabilité, s'élève à 1 504 681 euros hors taxes.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

1°/ D'émettre un avis favorable au programme de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle tel que présenté ci-avant, avec un montant prévisionnel de l'opération estimé à 1 504 681 euros Hors Taxes.

2°/ D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée avec prestations d'intention.

3°/ D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour le projet auprès de la Préfecture de Lot-et-Garonne au titre de la DETR 2023 :

- Subvention attendue : 290 000 euros  
(20 % de l'opération HT hors acquisitions foncières)

4°/ D'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant de l'opération H.T	<b>1 504 681</b>
Etat DETR	<b>290 000</b>
Conseil Régional	<b>200 000</b>
Conseil Départemental	<b>150 000</b>
Agglomération d'Agen	<b>432 000</b>
Commune	<b>432 681</b>

Etant précisé que ce plan de financement sera réajusté à l'aune des décisions de chacun des financeurs.

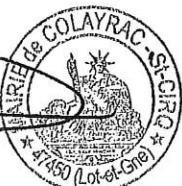
5°/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 6 décembre 2022

Le Maire



The stamp features a central emblem with a sun and a river, surrounded by the text "Mairie de COLAYRAC" at the top and "Lot-et-Garonne" at the bottom, with the year "1950" in the center.

Pascal de SERMET